

SOLUTION 3:

CRIMINALISER L'ÉVITEMENT FISCAL ET SÉVIR CONTRE LES INTERMÉDIAIRES

Nos lois et nos institutions fiscales ont pour rôle de protéger l'intégrité fiscale du pays. Pourtant, il faut revoir l'ensemble, car elles ne permettent pas de bien lutter contre les paradis fiscaux. Présentement, si la fraude fiscale est illégale au Canada, l'évitement fiscal, incluant le recours aux paradis fiscaux pour réduire des revenus déclarés, ne l'est pas.

Au lieu de poursuivre un contribuable fautif selon [l'article 239 de la Loi de l'impôt sur le revenu](#), la Couronne devrait plutôt, dans des cas majeurs d'évitement fiscal, pouvoir poursuivre le fautif selon [l'article 380 du Code criminel](#). La Couronne devrait également poursuivre au criminel les complices du contribuable, soit ses conseillers fiscalistes, avocats et banquiers qui ont élaboré les stratagèmes pour leur client.

De plus, les contrevenants surpris à optimiser abusivement leurs impôts ne s'exposent au pire qu'à des amendes et ces dernières ne sont pas suffisamment lourdes pour être vraiment dissuasives. Les pénalités doivent donc être plus lourdes afin d'être suffisamment dissuasives.

